

Principes de l'IDEOLOGIE de l'ISLAM campus

La voie à suivre

PRESENTATION

▼ APERÇU

VOTRE CLASSE

MATERIEL

Titre : Principes de l'Idéologie Islamique – La voie à suivre

Leçon 4 : La nécessité de l'Imamat

- Et après la mort du dernier des Prophètes ?
 - Que faire ?
 - Qu'est-ce qu'un Imam ?
- Les preuves de la nécessité de l'Imamat (1)
 - La preuve par la Bonté et la Sagesse divines
 - La preuve par la nécessité de voir appliquer les lois divines
 - La preuve par l'aspiration à la perfection
 - La preuve de l'argument (à l'encontre des créatures)
- Les preuves de la nécessité de l'Imamat (2)
 - Le comportement du Prophète^(s) quand il s'absentait
 - Absence de justification d'absence d'instruction laissée par le Prophète^(s)
 - Les qualités du Prophète^(s) impliquent qu'il a désigné son successeur
 - La préoccupation permanente du Prophète^(s) de désigner son successeur

**Vous aurez
besoin de:**

Philosophie de l'Islam

de Behechti
et Bahonar

Trad. Abbas
Bostani

Sahîfah Sajjadiyyah

de l'Imam
as-Sajjâd^(p)

Trad. Leila
Sourani Ed. BAA

Institut de B.A.A. Cours Libres sur l'Islam

Sujet : Conférence et Discussion Sujet 1 (message #)

Domaine : Leçon 4

Textes : Le huitième Imam, 'Alī^(p) ar-Ridâ, les grands savants Tabatabâ'i, Mussavi-Larî, A.Noureddine

Leçon 4 Sujet 1 Conférence et Discussion

Les Principes de l'Idéologie Islamique

La voie à suivre

La nécessité de d'Imamat

Après la mort du Prophète Mohammed^(s), les objectifs divins sont toujours maintenus. C'est l'Imam qui va assurer sa succession. Les preuves de sa nécessité sont les mêmes que celles pour la Prophétie.

Et après la mort du dernier des Prophètes ?

- « Si la Miséricorde divine supposait l'envoi des Prophètes pour avertir les gens et leur envoyer le Message de leur Seigneur, qu'est devenue cette Miséricorde après la mort du Sceau des Prophètes ? Celui qui croit que l'infinie Miséricorde ne s'arrête jamais, n'accepte pas que le rôle pour lequel le messenger de Dieu a été envoyé s'arrête-là. Celui qui croit que la Bonté divine à l'égard de Ses serviteurs, qui suppose la Guidance et la mise en évidence de la voie, ne s'interrompt pas pour lui ni ne lui est interdite, ne considère pas que la mission pour laquelle le Prophète a été envoyé est achevée.

Et cette mission est la mise en évidence de la législation islamique qui est le droit chemin de Dieu et l'unique voie pour arriver à Dieu, et réaliser l'objectif pour lequel l'homme a été créé. Et cette mise en évidence a besoin d'une concrétisation pratique qui incarne par sa vie, la conformité complète de cette législation. »

Mabâdî' al-Islam, Sayyed Abbas Noureddine
Ed. B.A.A.(pp53-54)

- « Peut-on admettre que Dieu qui a nourri cette communauté islamique par la révélation coranique puisse l'abandonner à elle-même et ne pas lui recommander des hommes compétents pour la maintenir sur la droite ligne et l'orientation indiquée par la Révélation [après le dernier des Prophètes] ? »

La question de l'Imamat, Sayyed Moussavi Lâri
Ed. Moussavi Lari, trad. Omar Benaïssa, (p123)

Qu'est-ce qu'un Imam ?

- « Un organisme étatique qui se constitue dans un pays pour gérer les affaires publiques ne fonctionne pas automatiquement. Si des personnes qualifiées, des groupes compétents ne prennent pas en mains le contrôle des affaires, l'organisme en question ne peut survivre et les gens ne peuvent bénéficier de ses services. Il en est de même pour tout organisme culturel ou économique. Sans la présence et les efforts d'une direction compétente, il ne peut fonctionner et, très vite, doit mettre un terme à ses activités. Cette vérité toute simple et facile à comprendre a été prouvée et expérimentée maintes fois.

On peut reprendre ce raisonnement pour l'organisation de la religion islamique, le plus vaste organisme mondial : sans dirigeants, sans gardiens et gérants qualifiés, cette organisation ne pourrait exister et diffuser ses idéaux. Sans administrateurs capables, la loi islamique ne pourrait être appliquée avec précision dans la société islamique ; les gens seraient tentés de ne pas suivre strictement les règles religieuses.

Ainsi, on appelle **Imâmat** la gestion des affaires temporelles et spirituelles de la société islamique et la personne qui se charge de cette gestion, qui guide la communauté musulmane est appelée **Imam**. Pour les Shiites, l'Imam a été désigné par Dieu pour défendre et préserver les principes de la foi ainsi que guider les gens dans le droit chemin, après la mort du Prophète. »

*Introduction à la Connaissance de l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji (p81)*

- « L'**Imam** ou le guide est le titre donné à une personne qui prend la tête d'une communauté dans un mouvement social particulier, une idéologie politique ou une forme de pensée scientifique ou religieuse. Naturellement, du fait de sa relation aux hommes qu'il dirige, l'Imam doit adapter son action à leurs capacités, dans les affaires importantes comme dans les choses secondaires.

Il ressort clairement des chapitres précédents que la religion sacrée de l'Islam prend en considération et donne des directives concernant tous les aspects de la vie des hommes. Elle considère la vie humaine du point de vue spirituel et guide l'homme en conséquence, de même qu'elle intervient au plan de l'existence formelle et matérielle de l'individu. Elle intervient encore au niveau de la vie sociale et de sa réglementation (c'est-à-dire au niveau du gouvernement).

- L'**Imamat** et le commandement religieux en Islam peuvent donc être étudiés selon trois perspectives différentes : dans la perspective du gouvernement islamique, dans la perspective des sciences et des commandements islamiques, et dans la perspective de la direction rénovatrice de la vie spirituelle. Le Shiisme pense que la société islamique ayant un besoin impérieux de direction dans chacun de ces trois domaines, la personne chargée de donner cette direction et qui dirige la communauté dans ces domaines qui ont une importance religieuse, doit être désignée par Dieu (et le Prophète). »

*Le shiisme dans l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji, (pp139-140)*

- « L'**Imamat** est une direction religieuse. Il comporte la direction des affaires de la société musulmane, ainsi que l'amélioration de la position des Musulmans. Un **Imam** protège les lois divines, défend la Religion de Dieu, invite les gens à Dieu par un raisonnement logique et argumenté et par de bons conseils. Il est le Lieu-tenant de Dieu sur terre, nommé par Lui. Il est le gardien de la Ummat. Il est une source de pureté, de piété, de connaissance et de dévotion. »

Extraits tirés du sermon de l'Imam ar-Ridâ^(p) in *Usûl al Kâfi* vol.1

La vie du Prophète peut-elle nous renseigner sur celui qui serait le plus à même de diriger la Nation islamique après sa mort ? (Référez-vous au livre *L'histoire des premiers temps de l'Islam* de Sayyed Sadfar Husayn)

Institut de B.A.A. Cours Libres sur l'Islam

Sujet : Conférence et Discussion Sujet 2 (message #)

Domaine : Leçon 4

Textes : Le cinquième Imam al-Bâqer^(p), les grands savants Khomeynî, Tabatabâ'i et Mussavi-Larf

Leçon 4 Sujet 2 Conférence et Discussion

Les Principes de l'Idéologie Islamique

La voie à suivre

La nécessité de d'Imamat

Après la mort du Prophète Mohammed^(s), les objectifs divins sont toujours maintenus. C'est l'Imam qui va assurer sa succession. Les preuves de sa nécessité sont les mêmes que celles pour la Prophétie.

Les preuves de la nécessité de l'Imamat (1)

- La preuve par la Bonté et la Sagesse divines face aux besoins de l'homme

De même que la Miséricorde, la Sagesse et la Bonté [*lutf*] divines avaient impliqué la nécessité de l'envoi des Prophètes aux hommes puisqu'ils en avaient besoin, il en est de même en ce qui concerne l'Imamat, après le décès du Prophète et l'annonce de la fin du cycle de la Prophétie.

- La preuve par la nécessité de voir appliquer les lois divines

«Le Dieu de l'univers ayant établi des lois pour la vie de l'humanité et donné des statuts pour le bonheur de ce monde et de l'autre, ce sont nécessairement, de par la raison, ces lois et ces statuts que Dieu et le Prophète voulaient voir appliqués, et non pas leur contraire et opposé. Cela n'a pas besoin d'argument et fait en soi partie des évidences patentes de l'intelligence, que tout législateur dans le monde établit une loi pour qu'elle soit appliquée et mise en pratique, pas pour en parler ou l'écrire. Et nécessairement l'application des lois et des statuts divins n'était pas limitée à l'époque même du Prophète : il est clair qu'après lui aussi il fallait que ces lois fussent appliquées.

Nous établissons donc, suite à cela, qu'il faut nécessairement en ce cas que le Dieu de l'univers désigne quelqu'un qui connaisse un par un et sans la moindre faille Ses propos et ceux de Son Prophète et qui, dans la mise en pratique des lois divines, ne soit pas quelqu'un qui se trompe et induit en erreur, ni quelqu'un qui trahit, ment, se comporte injustement, cherche son intérêt et la satisfaction de ses

ambitions, ni quelqu'un qui aime le pouvoir et les honneurs ni quelqu'un qui enfreindrait lui-même la loi tout en interdisant aux gens de le faire, ni quelqu'un qui refuserait de sacrifier sa personne et ses intérêts propres pour la religion et dans la voie de Dieu : c'est là le sens de l'Imamat et celui qui a ses qualités est l'Imam.

Or dans toute la communauté, comme en attestent les chroniques historiques dignes de foi et les hadiths rapportés par de nombreux garants chez les sunnites comme chez les shiites, personne d'autre que 'Alî fils d'Abî Tâleb n'avait de telles qualités après le Prophète^(s). »

Doctrine de la Révolution Islamique, Imam Khomeyni (qs)
Fondation pour la Rédac. & Publi. Œuvres de l'Imam Khomeyni, (pp143-144)

● « Les limites de la raison humaine démontrent que les hommes ne peuvent se passer de Prophètes de Dieu. De même, l'existence et l'action des savants religieux dans la communauté musulmane ne signifient pas que les gens peuvent se priver d'Imam. En effet, la question n'est pas de savoir si les gens observent ou non la religion mais, si cette dernière leur est transmise sans la moindre déformation doctrinale. Il est clair que les savants religieux, malgré toutes leurs qualités et toute leur compétence, ne sont pas à l'abri d'une erreur, d'un péché ; ils peuvent inconsciemment modifier certaines lois et instructions religieuses et ainsi, mettre en péril la doctrine ; les divergences et les diverses écoles juridiques apparues dans le monde islamique sont là pour le confirmer... Aussi est-il nécessaire de se référer à une autorité capable de préserver rigoureusement la loi divine et de guider les hommes sans faillir. Cette autorité spirituelle et temporelle n'est autre que l'Imam de la communauté musulmane. »

Introduction à la Connaissance de l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji (p82)

● La preuve par l'aspiration à la perfection

« De par sa nature (*fitra*), l'homme aspire à la perfection. Mais cela n'est pas toujours une chose facile, car l'homme porte en lui-même des forces contraires qui peuvent entraver son ascension, comme ses passions infinies, destructrices, diaboliques. Il devra les combattre pour s'arracher à leur emprise. Dans le shiisme, cette idée de perfection à laquelle aspirent tous les hommes et les femmes, implique la nécessité de l'existence d'un être en qui les perfections morales, spirituelles sont déjà réalisées.

Cet être n'est autre que l'Imam (après la mort du Prophète^(s)) qui réunit toutes les qualités spirituelles, connaît tous les mystères de l'existence. Il est un être parfait, impeccable, ne souffrant d'aucune déficience, car c'est Dieu qui l'a choisi pour être Sa preuve auprès des hommes, le garant de Sa Révélation. Il est l'intermédiaire entre le monde du mystère divin et le monde de la manifestation sensible qui est celui des hommes. C'est lui qui guide les hommes intérieurement, vers leurs perfections particulières. »

La question de l'Imamat, Sayyed Moussavi Lâri
Ed. Moussavi Lari, trad. Omar Benaïssa, (pp109-110)

● La preuve de l'argument (à l'encontre des créatures)

« Nous avons montré que l'homme ne parvenait au bonheur que par sa propre volonté et son libre-arbitre. Aussi la guidance divine doit-elle se réaliser par l'intermédiaire de doctrines révélées à des envoyés choisis par Dieu chargés de les diffuser. La raison de la mission des Messagers est que l'homme ne trouve aucun prétexte devant Dieu, aucun argument à opposer à Dieu. (...)

De la même manière, il convenait qu'après le décès du Prophète – qui était le gardien de la pureté religieuse et le guide du peuple –, le Seigneur Tout-Puissant désigne quelqu'un qui possède des attributs parfaits semblables à ceux du Prophète Mohammed^(s) (révélation et prophétie en moins) ; c'est-à-dire un successeur capable de maintenir les lois religieuses et de diriger les hommes dans le droit chemin. Sans un tel guide, le programme ne pourrait se concrétiser et l'homme chercherait une excuse.

Introduction à la Connaissance de l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji (p82)

● « *J'en jure par Dieu que depuis la mort d'Adam, Dieu n'a laissé aucune terre sans lui assigner un Imam par lequel on se guide vers Dieu, qui Lui sert de preuve (d'argument) pour Ses créatures. La terre ne subsiste jamais sans un Imam qui soit une preuve de Dieu pour Ses créatures.* »

de l'Imam al-Baqer^(p) **in** *Usûl al Kâfi* vol.1 (p176)

-Pensez-vous pouvoir atteindre les objectifs que Dieu a fixés pour les hommes sans guide ni modèle ?.

-Pourquoi Les hommes ne peuvent pas établir des lois qui leur soient bénéfiques durant leur vie sur terre et pour l'Au-delà ?

Institut de B.A.A. Cours Libres sur l'Islam

Sujet : Conférence et Discussion Sujet 3 (message #)

Domaine : Leçon 4

Textes : Les grands savants, Sayed Tabatabâ'i et Sheikh Mudhaffar

Leçon 4 Sujet 3 Conférence et Discussion

Les Principes de l'Idéologie Islamique

La voie à suivre

La nécessité de d'Imamat

Après la mort du Prophète Mohammed^(s), les objectifs divins sont toujours maintenus. C'est l'Imam qui va assurer sa succession. Les preuves de sa nécessité sont les mêmes que celles pour la Prophétie.

Les preuves de la nécessité de l'Imamat (2)

- « Par sa nature innée (*al fitra*), l'homme comprend sans hésiter qu'aucune société organisée, telle qu'un pays, une ville, un village, une tribu ou même un foyer composé de quelques êtres humains, ne peut subsister sans un chef ou une autorité qui fait bouger cette société, et dont la volonté gouverne chaque volonté individuelle et pousse les membres de cette société à accomplir leur devoir social. Sans une telle autorité, les parties de la société ont tôt fait de se disperser, et le désordre et la confusion de régner. Par conséquent, celui qui dirige une société, grande ou petite, s'il prend soin de sa propre position et de la permanence de la société, désignera un successeur pour le cas où il quitterait, temporairement ou définitivement, sa fonction. Il n'abandonnera jamais son poste de direction, ni ne sera indifférent à son existence ou à son inexistence. Le chef d'un foyer qui, avant un voyage de quelques jours ou de quelques mois, fait ses adieux à sa maisonnée, désignera un des membres de la maison ou quelqu'un d'autre comme tuteur et lui confiera les affaires de la maison. Le chef d'une institution, le directeur d'une école, ou le propriétaire d'un magasin, s'il doit s'absenter, même pour quelques heures, choisira quelqu'un pour le remplacer, le temps de son absence. »

Le shiisme dans l'Islam, Sayyed Tabâtâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji, (p140)

- **Le comportement du Prophète^(s) quand il s'absentait**

De la même manière, on peut constater « l'attention particulière accordée par Dieu et le Prophète à la nature sociale de cette religion ne peut être niée ni négligée. C'est un trait incomparable de l'Islam.

Jamais le prophète ne négligeait de former des groupements sociaux là où l'influence de l'islam pénétrait. Chaque fois qu'une ville ou un village tombait entre les mains des Musulmans, il nommait dans les plus brefs délais, un gouverneur à qui il confiait les affaires des Musulmans. Dans chaque expédition militaire importante ordonnée dans le cadre de la guerre sainte, il nommait plusieurs chefs selon un ordre hiérarchique. Dans la guerre de Mou'atah, il alla jusqu'à nommer quatre commandants, de sorte que si le premier venait à mourir, le second prendrait la tête et assumerait l'autorité et ainsi de suite.

Le Prophète ne manquait jamais de désigner un remplaçant chaque fois que cela était nécessaire. Chaque fois qu'il quittait Médine, il désignait un gouverneur à sa place. De même, quand il émigra de La Mecque à Médine et qu'il ne pouvait savoir ce qui adviendrait, il demanda à Ali^(p) de s'occuper de ses affaires personnelles et de remettre aux gens les affaires que ceux-ci lui avaient confiées.»

« Alors comment concevoir que le Prophète, qui n'omit pas de prédire le détail des événements et des épreuves qui devaient survenir des années, voir des milliers d'années après lui, eût pu négliger les questions concernant sa succession immédiate ? Ou bien, qu'il eût pu considérer comme sans importance un devoir aussi simple et évident à la signification aussi importante ? »

Le shiisme dans l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji, (pp140-141) *Nahju-l-Balâgha*, L'Imam A'li^(p) 1er discours

● Absence de justification d'absence d'instruction laissée par le Prophète^(s)

« Même en acceptant l'hypothèse – que le shiisme rejette – selon laquelle la nomination du guide, du chef de la société islamique aurait été laissée par la *shari'ah*, au peuple lui-même, il aurait quand même fallu que le Prophète s'expliquât à ce sujet. Il aurait laissé les instructions nécessaires à la communauté afin qu'elle soit consciente du problème dont dépendait l'existence et le développement de la société islamique ainsi que l'observance des rites religieux. Or il n'y a pas trace d'une telle explication prophétique ou d'une telle instruction religieuse. Si une telle chose avait existé, ceux qui succédèrent au Prophète et prirent les rênes du pouvoir ne s'y seraient pas opposés. Or dans les faits, le premier calife transféra le califat au second par legs. Le second calife choisit le troisième grâce à un conseil de six hommes dont le futur calife faisait lui-même partie et dont l'ordre de procédure avait été déterminé et ordonné par lui-même. Mu'awiyah força l'Imam Hassan (p) à faire la paix et de cette manière garda le pouvoir. Par la suite, le califat fut converti en une monarchie héréditaire. »

Le shiisme dans l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji, (pp141-142)

● Les qualités du Prophète^(s) impliquent qu'il a désigné son successeur

« Le Seigneur Tout-Puissant déclare au sujet du Prophète de l'Islam :
(Un prophète pris parmi vous est venu à vous. Le mal que vous faites lui pèse ; il est avide de votre bien. Il est bon et miséricordieux envers les croyants.) (v.128, s. Le Repentir IX) On ne peut croire que le Prophète qui, d'après le texte sacré, est plein de bonté et de miséricorde envers sa communauté, ne se soit exprimé sur une des règles divines les plus importantes pour la société islamique ; il est invraisemblable et paradoxal qu'il ait préféré rester muet sur cette question tout au long de sa vie »

Introduction à la Connaissance de l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji (pp82-83)

● La préoccupation permanente du Prophète^(s) de désigner son successeur

« Le Prophète^(s) a désigné formellement son successeur et l'Imam après lui, en la personne de son cousin 'Ali ibn Abî Tâleb. Il en a fait le Commandeur des croyants et le gardien de la Révélation à diverses occasions. Il l'a nommé et obtenu pour lui la prestation du Serment d'allégeance [de tous les Musulmans dont O'mar et Abû Bakr], en tant que commandeur des croyants, le Jour d'al Ghadîr [au retour du son dernier pèlerinage à La Mecque] dans les termes suivants : « Pour quiconque qui me considère comme son Maître, 'Alî que voici est aussi son maître ! O Dieu ! Sois l'ami de celui qui est son ami et l'ennemi

de celui qui devient son ennemi. Soutiens celui qui le soutient et abandonne celui qui l'abandonne. Et fasse que la Vérité soit toujours du côté de 'Alî. »

— «La première occasion durant laquelle le Saint Prophète avait désigné 'Alî à l'Imamat, sans équivoque, fut lorsqu'il avait invité sa famille à un repas pour leur annoncer sa Prophétie. En désignant du doigt, il avait alors dit : « *Celui-ci est mon frère, mon légataire (waṣī) et mon successeur (khalifat) après moi. Ecoutez-le donc et obéissez-lui.* » Lorsque le Saint Prophète avait prononcé ces mots à propos de l'Imam A'lî, celui-ci n'avait pas encore atteint l'âge de la puberté.

— «A maintes reprises le Saint Prophète avait dit à 'Alî : « *Tu es par rapport à moi ce qu'était Hârûn (Aaron) par rapport à Mûsâ (Moïse) sauf qu'il n'y a plus de Prophète après moi.* » »

*Les credos du shiisme, Sheikh Mudhaffar
Ed Publication du séminaire Islamique, Trad. Abbas Bostani (pp77-78)*

— « Zayd Ibn Arqam raconte que le Prophète a dit : « *Il semble que Dieu veuille m'appeler à Lui et que je doive obéir à Son Appel. Mais je laisse parmi vous, deux grands poids précieux [qui vous empêcheront de vous égarer] : le Livre et ma famille. Soyez attentifs à votre comportement à leur égard. Ces deux ne seront jamais séparés l'un de l'autre jusqu'à ce qu'ils me rencontrent à Kawthar (au paradis).* »

*Le shiisme dans l'Islam, Sayyed Tabâtâbâ'î
Ed. Ansariyan, trad. Mohsen Khaliji, (pp144-145)*

Est-il possible que le Prophète n'ait pensé à assurer sa succession ?

(Référez-vous au livre *L'histoire des premiers temps de l'Islam* de Sayyed Sadfar Husayn et au livre *L'école d'Ahl-ul-Bayt* de Dâr at-Tawhîd)

Leçon 4 Devoir

Les Principes de l'Idéologie Islamique

La voie à suivre

Activités : La nécessité de l'Imamat

Lecture

Lire les pages 153-160 sur l'Imamat dans le livre : *Le martyre de l'Imam Hussein*^(p) (Ed. B.A.A). Tirez de ce texte les arguments prouvant la nécessité de l'Imamat et ceux montrant son rôle.

Parcourez le livre : *L'Ecole d'Ahl-ul-Bayt – première des cinq écoles juridiques musulmanes* Ed. Publication du séminaire islamique.

Activités

Sur quoi les gens se divisèrent à la mort du Prophète ? Les divisions qui apparurent à la mort du Prophète ne prouvent-ils pas la nécessité d'un Imam pour diriger la Nation Islamique ? (Référez-vous au livre *L'histoire des premiers temps de l'Islam* de Sayyed Sadfar Husayn)

Donnez des preuves sur la nécessité de l'Imamat ?

Institut de B.A.A. Cours Libres sur l'Islam

Sujet : Exercices de révision (message #)

Domaine : Leçon 4

Leçon 4 Exercices de révision

Les Principes de l'Idéologie Islamique

La voie à suivre

Test : La nécessité de l'Imamat

1- Vrai/Faux : Après la mort du Prophète, les gens n'avaient plus besoin de modèle.

A. Vrai

B. Faux

2- Vrai/Faux : C'est avec le Tutorat (*al wilâyah*) de 'Alî que Dieu a parachevé Sa religion pour la Nation islamique.

A. Vrai

B. Faux

3- Vrai/Faux : Le Coran et la Sunna suffisent pour sauvegarder la religion islamique après la mort du Prophète.

A. Vrai

B. Faux

4- Vrai/Faux : Le Prophète a nommé celui qui serait son successeur et a demandé l'allégeance à lui depuis le début de sa Prophétie.

A. Vrai

B. Faux

5- Vrai/Faux : La Bonté et la Miséricorde divines se sont arrêtées à la mort du Prophète.

A. Vrai

B. Faux

Correction

1	2	3	4	5
B	A	B	A	B